

La Martinière

ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE LYON

Ministère de l'Éducation Nationale

9, Rue des Augustins - LYON (1^{er})DIRECTION GÉNÉRALE
de l'Enseignement Technique*Lyon, le 19 juin 1940.**Le Directeur de l'École Nationale Professionnelle
de Lyon à M.*Compte-Rendu de l'Évacuation
de l'École Nationale d'Horlogerie de BESANCON

L'évacuation a pour point de départ la circulaire ministérielle prescrivant le licenciement des écoles à dater du 15 juin au matin, les élèves des établissements techniques devant continuer à travailler à l'atelier.

Vendredi 14 juin

M. le Recteur vient à l'École à 8 heures du matin, porteur du télégramme officiel dont il me donne connaissance, relatif à l'évacuation sus-mentionnée. Je rédige une note de service, et d'accord avec M. Ferry, directeur de l'École pratique, je prie M. l'Inspecteur d'Académie de vouloir bien passer à mon bureau pour lui soumettre le texte des dispositions prises. Il est convenu que l'E.P.S., les cours préparatoires, et la section commerciale de l'E.P. quitteront l'Etablissement le soir même après la classe, internes compris. Les élèves de l'E.N.H., de la section industrielle de l'E.P., de l'Atelier-École d'Horlogerie, de la Formation Accélérée en horlogerie et en mécanique et de la Promotion Ouvrière, continueront à travailler selon le régime normal, internes compris.

A 10 heures, d'accord avec M. FERRY, je fais réunir dans la cour, tous les professeurs et les élèves des Ecoles de l'Etablissement, et je leur donne lecture par le diffuseur de ma note de service, puis de l'appel du Ministre de l'Éducation Nationale, concernant l'utilisation des vacances au service de la Patrie : j'annonce les premières offres d'emploi déjà reçues d'usines, ensuite de mes démarches préalables.

.....

A onze heures trente, je suis informé que M. le capitaine HAMELIN, qui dirige le service de contrôle des fabrications de guerre et représente à BESANCON, le Ministère de l'Armement, demande à me parler au Bureau des Etudes Horlogères où il se trouve avec M. DONAT. Il me dit avoir reçu du Rectorat, copie de la lettre de l'Enseignement technique invitant les Directeurs des E.N.P. et des E.P. à mettre à disposition du Ministère de l'Armement, dont les besoins sont impérieux, les machines-outils, non indispensables à l'Enseignement. J'avais en effet, adressé copie de cette lettre à M. le Recteur qui ne la possédait pas, et moi-même ne l'avais pas reçue ; c'est M. FERRY qui m'en communiqua le texte. J'avais aussitôt écrit à l'E.T. sous couvert de M. l'Inspecteur d'Académie pour proposer que les ouvriers de la place qui seraient sans machines viennent plutôt travailler dans nos ateliers, ceux-ci étant au surplus mis à la disposition complète des Industriels en dehors des heures d'Enseignement ce qui aurait augmenté très sensiblement la production pour la D.N. sans nuire à la formation professionnelle.

M. le capitaine HAMELIN tire plutôt de la lettre de l'E.T. l'indication qu'en cas de danger proche, c'est au Ministère de l'Armement qu'il appartient de prendre des dispositions pour l'évacuation du matériel de l'Ecole, et il me "conseille" de procéder à l'emballage des machines et matières premières d'un caractère précieux, ajoutant qu'il mettrait un wagon couvert à disposition de l'E.N.H. pour le lendemain samedi. J'invite aussitôt, M. VICHOT, P.T., ayant en charge les machines de l'Ecole les plus précieuses (machines à pointer à rectifier, *calibres* etc...) à faire le nécessaire dès l'après-midi, ce qui fut exécuté avec le concours de l'atelier de menuiserie de l'E.P..

Vers vingt heures, E. le Surveillant Général vient me trouver à mon appartement pour me faire part de nouvelles alarmantes, provenant de parents d'élèves arrivés de la Haute-Saône chercher leurs enfants : les Allemands étaient, - *disait-on* - beaucoup plus proches que ne l'annonçaient les communiqués et *seraient bientôt* dans ledit département. J'envoie aussitôt M. BILLON rapporter ces bruits à M. l'Inspecteur d'Académie à son domicile particulier, proche de l'Ecole. M. PIEVACHE *vient de suite* et se déclare d'accord pour faire partir les internes des Ecoles professionnelles de la Haute-Saône et du Jura : des dispositions *sont* prises aussitôt *en faveur des bénéficiaires dans le cadre régional*. Les internes de l'E.P.S., et ceux autorisés de l'E.P. et de l'E.N.H. partirent ainsi dans la soirée et dans la nuit.

Samedi 15 juin

Le travail est entrepris dans les ateliers, mais contrarié par l'état de nervosité général. Comme des professeurs viennent me demander si aucune nouvelle instruction n'existe les concernant, je décide, d'accord avec M. FERRY, de réunir dans mon bureau, tout le personnel de l'E.N.H. et de l'E.P., et je leur donne successivement lecture de toutes les instructions reçues du Ministère et de l'Académie concernant les cas de repliement, d'évacuation partielle et d'évacuation totale. J'insiste sur les passages disant que le personnel doit rester à son poste jusqu'à décision des autorités qualifiées, et je termine en déclarant qu'à ce moment exact (9h.32), et en suite de renseignements qui venaient d'être demandés par M. FERRY, au Rectorat et à l'Inspection d'Académie, rien n'autorisait à cesser le travail ni à prendre d'autres dispositions que celles "conseillées" la veille pour nos machines précieuses. Je donne également connaissance du télégramme du Ministère des Finances autorisant le règlement des appointements avec deux ou trois mois à l'avance, sous certaines conditions.

A 14 heures, les machines prévues étant emballées et prêtes à être chargées, pour aller en gare, je me rends en ville auprès du Capitaine HAMELIN pour lui demander une autorisation écrite pour prendre possession du wagon couvert mis à disposition de l'E.N.H.. Le capitaine me répondit qu'il ne disposait plus de wagons couverts mais pensait pouvoir mettre à ma disposition un wagon plat : il y aurait des wagons couverts le lendemain. Je réponds préférer attendre, nos machines ne pouvant supporter le risque d'intempéries dans un wagon découvert.

Revenu à l'Ecole, je suis appelé vers 17 heures au téléphone par M. le Recteur qui m'informe que les Allemands étaient signalés à GRAY (la T.S.F. les donnait beaucoup plus loin). En conséquence, M. le Recteur m'invitait à rendre leur liberté à tous les Membres du Personnel et à prendre des dispositions pour le départ rapide des élèves internes par tous les moyens, les externes étant licenciés. Le Surveillant Général ordonne de suite aux internes encore présents (une soixantaine) d'aller prendre leurs billets en gare puis de revenir préparer leurs malles, mais ces élèves de retour de la gare déclarent que l'on refuse de délivrer des billets, les trains ne partant plus : ils demandent à partir à pied. Comme je dois également, selon les instructions reçues, faire replier l'Econome, le Surveillant Général et les Archives, j'invite ces messieurs à partir avec les élèves internes et la camionnette de l'Ecole, qui servira à transporter les archives et les vivres, de même qu'à aider dans une certaine mesure les élèves à pied.

Malgré l'instruction reçue de me joindre aux Archives, je décide de rester, car des Membres du Personnel viennent sans cesse demander des instructions, puis un ordre de mission leur permettant de quitter BESANCON. Je mets M. le Recteur au courant, notamment de l'impossibilité dans laquelle je me trouve de mobiliser des cars

.....

ou des véhicules quelconques pour rejoindre les élèves et les transporter au collège de LONS le SAUNIER, étape qu'il m'avait fixée lui-même pour ces élèves.

Je profite de cette communication pour demander l'autorisation de rester définitivement à BESANCON où je pourrais rendre des services, tant pour la défense des intérêts de l'Ecole que comme aide à la population civile et je me permets de citer le cas de M. LABBÉ. Je tiens à rappeler ici que quand je reçus comme instruction éventuelle de quitter BESANCON pour CHALON sur SAONE (puis LYON) avec l'Econome, le Surveillant Général et les Archives, j'écrivis à l'Enseignement technique pour demander mon maintien à BESANCON, même en cas d'occupation. Il me fut répondu de Paris que le Directeur devait partir comme les autres. Je réitérai cependant ma demande à l'E.T. lors de la réception d'une circulaire du Ministère de l'Education Nationale, donnant des instructions pour les cas de repliement, d'évacuation partielle ou d'évacuation totale, faisant valoir la contradiction entre cette circulaire qui prescrivait aux Chefs d'Etablissements de partir les derniers et de donner l'exemple du sang-froid, et les instructions de l'E.T. : je ne sais si cette lettre est parvenue à Paris.

Qui qu'il en soit, M. le Recteur ne veut pas admettre, ma demande de rester à BESANCON et insiste pour mon départ en vertu des instructions de l'Enseignement technique et conséquemment de l'ordre de mission qu'il m'avait fait parvenir de me rendre à l'E.N.P. de LYON le plus tôt possible. Je devais insister encore une fois, au cours de la nuit, pour mon maintien, offrant même à M. le Recteur, qui alors n'avait pas de chauffeur pour sa voiture, la place que je m'étais réservée sur une camionnette, mais il ne voulut pas accepter : j'ai su ensuite qu'il ^{était} arrivé à partir avec sa voiture.

Je passe la nuit du 15 au 16 à prendre toutes dispositions en vue de mon départ le matin. A M. VOGT, le secrétaire de direction, qui m'avait déclaré vouloir rester quoi qu'il arrive à BESANCON et continuer de venir à l'Ecole, je laissai par écrit, toutes instructions possibles, l'invitant à agir en collaboration avec les professeurs et avec les Membres des Conseils d'Administration et de Perfectionnement restant à BESANCON. Comme les gens de service n'avaient pu être réglés je l'invitai à mettre éventuellement le magasin d'approvisionnement de l'Internat à disposition du Personnel, suivant un état de répartition à fournir à l'Economat, en compensation de salaires. (M. l'Econome vient de me déclarer que ce magasin contient pour 40.000 francs de marchandises, ce qui représente bien les traitements à l'avance pour ceux restés à BESANCON et non réglés)

Dimanche 16 juin.

Après avoir pris les dernières dispositions possibles (remplacement de la concierge partie dans la nuit, etc...) je quitte l'Ecole vers six heures du matin, juste à temps pour passer les ponts que le Génie s'appropriait à faire sauter. Ayant pu prendre place sur une petite camionnette découverte louée par le Bureau des Etudes Horlogères pour le transport de ses membres, de leurs familles et de leurs objets de ménage (19 personnes) j'arrive à 19 heures à AMBERIEU et à 21 heures à LYON.

Lundi 17 juin.

Je me présente à 9 heures à l'Ecole de "La Martinière" où je suis confraternellement reçu par M. CONSTANS et je mets M. DUPIN, Inspecteur Général de l'Enseignement Technique au courant de la situation. Aux Minimes, je retrouve M. l'Economiste avec MM. GALLET et DUCASSE, commis d'Administration et leurs familles. Arrivent successivement MM. PETITEAU, VICHOZ, GEORGE, CLOUTOT, professeurs techniques^{et} adjoints, MM. BARBIER, BLANCHOT, Maîtres Internes et un groupe de cinq élèves. M. BONNAFOUS m'informe que sur les 60 ~~élèves~~ #48 sont partis en caps militaires avec M. le Surveillant Général sur LONS le SAUNIER, et à l'instant je reçois un télégramme de M. BILLOUE m'informant qu'il se trouve avec ses élèves au lycée de GRENOBLE, d'où il lui est impossible de rejoindre LYON. Sur les 12 autres ~~internes~~, les 5 parvenus à LYON, sont repartis avec les élèves internes de LYON en direction de l'E.N.P. de THIERS et les autres élèves se seraient rendus directement chez leurs parents dans la région, emmenant charitablement leurs camarades restés sans nouvelles de leurs parents ~~vers~~ le Nord.

ayant quitté
Besançon
à pied.

